

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Point 1 : Renouvellement du matériel informatique à la suite de la fin prochaine du support de windows 10

Point 2 : Renouvellement convention avec l'association 30 millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages

Point 3 : Elimination des eaux stagnantes, nettoyage et curage des fossés situés aux lotissements les jardins (eaux stagnantes dans le fossé)

Informations diverses : Point sur l'acquisition des bâtiments et terrains impasse des douves pour l'aménagement de l'atelier municipal (acte notarié, contrat de prêt, assurance des biens), Relance de l'entreprise Cazal pour les travaux de voirie chemin des Pages, voie communale vers le lieu-dit Les Clauzes et réparation voie communale route des Mélix (travaux toujours en attente de réalisation), information du conseil municipal sur la réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants, applicable en 2026.

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de juin à 19H30, le Conseil Municipal d'Airoux, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle du conseil municipal et des mariages, à la mairie, sous la Présidence de Cédric MALRIEU, Maire.

Étaient présents : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Cédric MALRIEU, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Louis GILIS, Olivier LOCATELLI-HOURS, Philippe COGNIAUX.

Étaient absents excusés : Hubert de Pomyers, Cyril ROUSSEL.

Étaient absents : Renaud PACAREAU - Guillaume CLAUZEL

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 7

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part aux délibérations : 7

Olivier LOCATELLI-HOURS a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2025

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 3 juin 2025 à 12 heures sur le panneau d'affichage de la mairie

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 9 avril 2025.

Monsieur le Maire énumère l'ordre du jour des délibérations :

Délibérations :

Point 1 : Renouvellement du matériel informatique suite à la fin prochaine du support de windows 10

Point 2 : Renouvellement convention avec l'association 30 millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages

Point 3 : Elimination des eaux stagnantes, nettoyage et curage des fossés situés aux lotissements les jardins (eaux stagnantes dans le fossé)

Informations diverses : Point sur l'acquisition des bâtiments et terrains impasse des douves pour l'aménagement de l'atelier municipal (acte notarié, contrat de prêt, assurance des biens), Relance de l'entreprise Cazal pour les travaux de voirie chemin des Pages, voie communale vers le lieu dit Les Clauzes et réparation voie communale route des Mélix (travaux toujours en attente de réalisation), information du conseil municipal sur la réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants, applicable en 2026.

Délibérations

POINT 1 Domaine : 7. finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Délibération n° 2025/22

Objet : Renouvellement du matériel informatique à la suite de la fin prochaine du support de Windows 10

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Microsoft annonce la fin prochaine du support de Windows 10.

Cette échéance marque la fin des mises à jour de sécurité pour cet environnement, et la nécessité pour notre commune d'anticiper et de prévoir le changement du matériel informatique pour permettre notamment le bon fonctionnement de Windows 11.

Lors de la dernière mise à jour des logiciels, un message s'est affiché sur l'écran de l'ordinateur du secrétariat de mairie précisant que nous devons impérativement augmenter la mémoire RAM pour garantir la performance et la pérennité du fonctionnement des logiciels Berger Levrault.

Monsieur le Maire donne lecture du devis proposé par le prestataire Berger Levrault :

- Sur l'investissement : le matériel comprend une unité centrale un écran clavier souris pour un montant de 711 HT
- Sur la partie fonctionnement : L'abonnement bureautique (word excel etc...) annuel : 117.00 € HT L'antivirus BL System Care station optimum montant annuel 399.00 € HT, La prestation de mise en service installation matériel récupération données mise en service du système 402.00 € HT, Contrat de service annuel matériel assistance technique montant 68.00 € HT par an

Le total du devis s'élève à 1716 € HT soit 2059.00 € TTC.

Les tentatives de négociation du tarif sur le point récupération des données sont restées infructueuses. Berger Levrault indique que cette prestation exceptionnelle n'entre pas dans le contrat d'assistance et de maintenance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu la proposition faite par Berger Levrault,

Vu le budget 2025,

Vu la fin prochaine du support de Windows 10.

Considérant la nécessité de remplacer le matériel informatique

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de remplacer le matériel informatique du secrétariat de mairie

VALIDE la proposition de Berger Levrault pour un montant de 1716 € HT soit 2059.00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande et toutes pièces se rapportant à ce dossier

Nombre de votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Point 2 domaine : 7. Finances locales

Sous-domaine : 7.5 décisions budgétaires

Objet : Renouvellement convention avec l'association 30 Millions d'Amis

Délibération n° 2025/23

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a des chats libres sauvages sur la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une convention avait été signée avec la Fondation 30 Millions d'amis en 2017, à la suite de la délibération n° 2017/40 du 06/12/2017, pour la prise charge des frais de stérilisation et d'identification des chats errants à hauteur de 80 €. La commune avait à sa charge la capture et le transport chez le vétérinaire et le restant dû.

Depuis les modalités dans la stérilisation et l'identification des chats sauvages avec l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis ont changé. La fondation propose une nouvelle convention qui précise que :

- La commune d'AIROUX prend à sa charge la capture, le transport chez le vétérinaire
- La commune d'AIROUX devra verser sa participation financière de 50 % avant toute opération de capture, la fondation 30 millions d'amis, après réception de la participation financière de la commune s'engagera à participer à hauteur du même montant. Les frais de stérilisation et d'identification seront directement réglés par la Fondation au vétérinaire choisi par la commune.

Le montant maximum pour la stérilisation et l'identification :

- 100 € pour les mâles (soit 50 € la fondation, 50 € la commune)
- 120 € pour les femelles (soit 60 € la fondation ; 60 € la commune)

Monsieur le Maire rajoute qu'il est difficile de déterminer un nombre exact et propose de retenir le nombre de trois chats pour l'année 2025. Une autre difficulté pour la commune restera la capture des chats pour les transporter au vétérinaire. Afin de maîtriser les populations de chats errants de notre village monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention en estimant un nombre de trois chats errants pour 2025. Il précise que cette convention se reconduira tacitement jusqu'à ce que la somme de 165 € soit utilisée.

Monsieur le Maire précise que si la commune d'Airoux accepte cette nouvelle convention elle devra verser 165 € à la Fondation 30 Millions d'Amis.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer,

Vu la délibération n° 2017/40 du 06/12/2017 décidant de conventionner avec la Fondation 30 millions d'Amis
Considérant que des chats errants sont présents sur la commune d'AIROUX et qu'il convient d'éviter toute prolifération,
Vu la nouvelle convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis
Vu le budget 2025

**Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré :**

ACCEPTÉ la proposition de renouvellement de convention avec l'association 30 Millions d'Amis

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

S'ENGAGE à verser au préalable à la Fondation 30 Millions d'Amis 165 €

Nombre de votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

POINT 3 : domaine :7. Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires délibération n° 2025/24

OBJET : REPROFILAGE FOSSE LOTISSEMENT LES JARDINS ET CREATION D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE BETON

Monsieur le Maire rappelle le problème des eaux stagnantes dans le fossé derrière le lotissement les jardins.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce fossé après des pluies ne se vide pas correctement. Les fonds des jardins des riverains de ce fossé sont remplis d'eau et boueux sans compter la prolifération des moustiques. Monsieur le Maire indique que des travaux sont nécessaires. La configuration de ce fossé est particulière (pente) et l'accès est difficile avec une pelle ou une mini-pelle. Des travaux d'égoutage sont aussi à prévoir. Il rappelle la présence d'un puits sur une parcelle limitrophe au fossé qui alimenterait ce fossé. Avec l'accord du propriétaire, ce puits a été vidé le 16/05/2025 et un barrage

(planche et terre) posé pour éviter la remonter des eaux du fossés principal vers le fossé à traiter, par l'agent technique et Bernard LEGUEVAQUES, deuxième adjoint.

Depuis le puits s'est à nouveau rempli et le fossé reste presque vide à ce jour, le barrage semble être efficace.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise VALLEZ a réalisé des mesures. Un simple reprofilage n'est pas possible, le point maintenu en eau est un point bas. L'entreprise Vallez propose fermer le bas du fossé et de poser un écopal pour éviter la remontée des eaux et toutefois permettre la vidange du fossé à problème. Ainsi qu'un nettoyage des fossés. Ces travaux étaient trop onéreux, sans certitude de résoudre le problème, ni de l'utilité de l'écopal.

Monsieur Le Maire rajoute qu'il a sollicité l'entreprise SRE de Castelnaudary qui propose de réaliser un curage mécanique et manuel du fossé avec la création d'un ouvrage hydraulique béton. Monsieur le Maire donne lecture du devis qui s'élève à 3900.00 € HT soit 4680.00 € TTC.

Il rajoute qu'un élagage devra être réalisé chez les particuliers, un arbre en plein milieu du fossé sera coupé.

Philippe COGNIAUX indique que ce phénomène n'existait pas auparavant dans ce fossé, lorsque le terrain était utilisé en terrain agricole. Il précise que les nouvelles constructions (du lotissement) et le drainage réalisé sous les habitations ont créé ce problème d'eaux stagnantes. Toutefois, M le Maire précise que lors de fortes pluies, avant la création du lotissement, de l'eau s'accumulait dans cette partie basse, mais elle s'infiltrait en quelques jours.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les travaux proposés par l'entreprise SRE pour un montant de 3900.00 € HT soit 4680.00 € TTC

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le budget 2025,

Vu la proposition technique et financière de l'entreprise S. RESEAUX ENVIRONNEMENT (SRE)

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser les travaux de reprofilage du fossé communal avec la création d'un ouvrage hydraulique béton

VALIDE la proposition faite par l'entreprise S. RESEAUX ENVIRONNEMENT pour un montant de 3900.00 € soit 4680.00 € TTC. Ces travaux seront réglés en section de fonctionnement au compte 615231

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et toutes pièces se rapportant à ce dossier

VOTANTS : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci- dessus

Discussions - Informations

- **Point sur l'acquisition des bâtiments et terrains impasse des douves pour l'aménagement de l'atelier municipal (acte notarié, contrat de prêt, assurance des biens)**

L'acte notarié a été signé le 23 mai 2025. Le coût de l'assurance pour ces nouveaux biens communaux s'élève annuellement à 165.59 € TTC.

Concernant le prêt de 90 000 €, il est possible de débloquer les fonds en plusieurs fois, la totalité devant être versée au plus tard le 31 juillet 2025. Compte tenu des délais, le déblocage de la totalité des fonds a été demandé.

- **Relance de l'entreprise pour les travaux de voirie chemin des Pages, voie communale vers lieu-dit les Clauzes et réparation voie communale route des Mélix, toujours en attente de réalisation**

Les devis concernant les travaux de voirie (chemin des Pages, chemin vers les Clauzes, réparation chemin de Plaisance avec reprise du busage) ont été signés en fin d'année dernière.

Nous avons appelé à plusieurs reprises l'entreprise Cazal pour fixer une date de commencement de travaux, sans réponse à ce jour.

Béatrice Sirdey précise que les trous sur la chaussée chemin de Plaisance permettent de freiner la vitesse des véhicules.

- **Réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants : Monsieur le Maire informe que la loi portant réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants a été publiée au journal officiel le 22 mai dernier, elle s'appliquera pour les élections municipales de mars 2026.**

1- Les candidats devront comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir
La liste pourra comporter deux noms de plus, afin de faire appel au suivant de liste en cas de vacance d'un siège et de limiter ainsi le recours aux élections partielles.
De manière dérogatoire, les listes seront réputées complètes si elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir soit :
9 candidats dans les communes de 100 à 499 habitants

2- Les listes devront être paritaires
La liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans dérogation possible

Ces évolutions législatives entraînent la suppression du panachage qui offrait aux électeurs la possibilité de rayer certains noms sur les bulletins de vote. **Désormais tout nom rayé sur un bulletin de vote entraînera sa nullité.**

Mare du village à nouveau verte : Des travaux ont été réalisés à l'épuisette pour enlever les lentilles d'eau au mois de mai. Suite à la montée des températures, les lentilles d'eau se sont à nouveau installées sur l'ensemble du bassin.

Plateforme Inter-services : Louis Gilis informe le conseil municipal de l'existence d'une plateforme Inter-services, basée à Carcassonne, réalisant des travaux d'élagage, de ménage etc... Ces travaux permettent d'obtenir pour les particuliers des exonérations. Béatrice SIRDEY précise que des travaux paysagers sont proposés aussi par l'ESAT de Castelnaudary.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite aborder d'autres questions diverses.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 21h35.

Le secrétaire de séance

Olivier LOCATELLI-HOURS



Le Maire

Cédric Malrieu



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, premier adjoint	
Bernard LEGUEVAQUES, deuxième adjoint	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	Absent excusé
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
Louis GILIS, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Guillaume CLAUZEL, conseiller municipal	Absent
Olivier LOCATELLI-HOURS, conseiller municipal et secrétaire de séance	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	Absent excusé
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent

